Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 035-213501729-20261027-D2026102704-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Commune de Meillac
02 99 73 02 25 – mairie.meillac@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 27 OCTOBRE 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE 19
Date de la convocation : 19 octobre 2026. Date d'affichage : 19 octobre 2026.
L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept octobre à dix-neuf heures trente, s'est réuni en session ordinaire, le Conseil municipal de MEILLAC légalement convoqué suivant l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités territoriales sous la présidence de Monsieur Georges DUMAS, Maire. PRESENTS : M. DUMAS Georges, Mme LEGAULT-DENISOT Sarah, M. AFCHAIN Yves, Mme SAMSON Maryline, M. RAMBERT Bruno, Mme REDOUTE Jacqueline, M. BOUTET Frédéric, M. BRIVOT Emmanuel, Mme COUVERT Laëtitia, M. DE BENAZE Joseph, Mme GUELET Maude, M. GUILLARD Philippe, M. LEMOULT Nicolas, Mme LOURDIN Gwenaëlle, M. PONCELET Michel, Mme RABOLION-LERAY Karine, Mme TREMORIN BLAIRE Aurore. ABSENTS EXCUSES : Mme DELESNE Elodie donnant pouvoir à Mme TREMORIN BLAIRE Aurore, M. GORON Eric. Secrétaire de séance : Mme GUELET Maude.

DELIBERATION n° 2026-10-27-04 : Réaménagement de la cour de l'école maternelle - demande de subvention Ambitions communes

Par délibération du 10 juillet 2026, le Conseil municipal a approuvé le projet et autorisé M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise de travaux ayant présenté l'offre la mieux-disante.
Mme LEGAULT-DENISOT rappelle que les objectifs sont de revégétaliser la cour et de mieux répartir les usages de la cour pour les enfants. La maîtrise d'œuvre a été confiée à ERSILIE et l'entreprise de travaux retenue est LEQUERTIER pour 75 414,04 € HT soit 90 496,85 € TTC.
La commune peut obtenir une subvention de la part du Département dans le cadre du dispositif Ambitions communes.
Le plan de financement estimatif est le suivant :

DEPENSES		**RECETTES**	
Intitulé	**Montant HT**	**Intitulé**	**Montant**
Coût des travaux	75 414,04	Subvention du Département *Ambitions communes*	35 000,00
Honoraires de maîtrise d'œuvre	8 912,50	Budget communal (HT)	62 760,78
Déplacement de la tyrolienne	13 434,24		
Montant total en € HT et en € TTC	**97 760,78 117 312,94**	**Montant total en € HT**	**97 760,78**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :
- valide le plan de financement estimatif ;
- sollicite une subvention auprès du Département dans le cadre du dispositif Ambitions communes ;
- autorise M. le Maire à signer tout acte utile à l'application de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire, Georges DUMAS
SIGNE le 28/10/2026